

## RESOLUTION 3.14

### COLLISIONS ENTRE LES NAVIRES ET LES GRANDES BALEINES

*La Réunion des Parties de l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente:*

Sur recommandation du Comité Scientifique :

*Consciente* que les grands cétacés (Rorquals et cachalots) sont tout particulièrement menacés par les impacts avec les navires;

*Consciente également* que la vitesse, plus que la forme ou le déplacement des navires est la variable la plus significative dans les collisions;

*Reconnaissant* que la vitesse et le nombre de navires augmenteront de façon substantielle dans un future proche.

*Notant* avec intérêt:

- La décision du Gouvernement espagnol de réduire la vitesse des navires traversant des zones particulièrement importantes pour les cachalots dans le Déroit de Gibraltar ;
- La décision s'appliquant à la Baie de Fundy (Canada) visant à réorienter les routes de navigation traversant les zones importantes pour les Baleines franches de l'Atlantique Nord ;
- La proposition pour réduire la vitesse des navires le long des côtes Est des Etats-Unis dans les zones d'importance pour les baleines franches de l'Atlantique Nord ;
- La désignation d'une zone à éviter dans le bassin de Roseway proposé par le Canada et récemment approuvé par l'OMI pour protéger les baleines franches de l'Atlantique Nord ; et
- La décision 884/2004/CE du Parlement européen et du Conseil (29/04/04);

*Soulignant* que la collaboration des non Parties revêt une importance toute particulière dans ce contexte ;

*Tenant en compte* la Recommandation pertinente du Comité Scientifique d'ACCOBAMS et le rapport de l'atelier conjoint ACCOBAMS–PELAGOS sur les collisions avec les grandes baleines en Méditerranée<sup>1</sup>

1. *Prie* les Parties:

- De communiquer avec les capitaines et les équipages des compagnies de navigation afin d'obtenir des informations sur les collisions passées, présentes et futures;
- D'autoriser et de soutenir la réalisation de nécropsies de carcasses afin de déterminer la cause du décès, en impliquant si nécessaire une expertise extérieure telle que le réseau d'échouages des Etats Unis;
- D'autoriser et de soutenir des études de faisabilité pour évaluer l'efficacité d'observateurs dédiés à l'alerte des capitaines sur la présence de baleines et sur le risque de collision ainsi qu'à l'enregistrement et à la notification des collisions quand elles surviennent ;
- D'organiser des sessions de sensibilisation et de formation pour les équipages de navires, les gardes côtes, les gestionnaires des ports et du trafic maritime afin d'accroître la sensibilisation

<sup>1</sup> Weinrich M, Panigada S, Guinet C (eds). *Report of the joint ACCOBAMS–PELAGOS Workshop on Large Whale Ship Strikes in the Mediterranean Sea, Monaco, 14–15 November 2005*. Monaco: ACCOBAMS, 2006, 35 pp.

sur les risques de collisions, sur l'importance de la transmission de l'information relative aux collisions et sur les moyens de les éviter ;

- De se rapprocher du Secrétariat et du Comité Scientifique d'ACCOBAMS afin de fournir aux gestionnaires des conseils sur les aires riches en espèces et en activités maritimes ;
- Utiliser les mesures déjà disponibles dans les instruments de l'OMI pour dévier la circulation des navires des zones sensibles et travailler étroitement avec l'OMI pour développer des stratégies d'atténuation additionnelles ; et
- D'encourager la réduction du trafic de nuit pour les navires rapides et navires à grande vitesse;

2. *Charge* le Secrétariat ACCOBAMS :

- d'explorer les moyens les plus appropriés de soulever les questions relatives aux cétacés auprès de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) et du REMPEC ainsi que obtenir des informations pertinentes et de se rapprocher du Groupe de travail sur les collisions de la CBI ;
- de se rapprocher des Secrétariats de PELAGOS et de la Commission Baleinière pour créer un banque de données régionales sur les collisions avec la participation des groupes scientifiques pertinents ;
- de se rapprocher du Secrétariat de PELAGOS afin d'identifier la manière d'utiliser le Sanctuaire PELAGOS comme modèle et terrain test pour des mesures d'atténuation ;
- d'encourager la collaboration avec les non Parties.

3. *Mandate* le Comité Scientifique:

- De créer un Groupe de Pilotage sous les auspices du Comité Scientifique d'ACCOBAMS qui travaillera en collaboration étroite avec le Secrétariat ACCOBAMS et les Parties, le Secrétariat du Sanctuaire PELAGOS, la Commission Baleinière, l'OMI et la CMS, ainsi que d'autres experts et groupes de recherche pertinents pour la région;
- D'identifier, en collaboration avec le Secrétariat, les meilleurs moyens d'obtenir des chiffres précis sur les collisions ainsi que les détails pertinents s'y référant et d'en faire rapport à la quatrième Réunion des Parties ;
- De définir, en tenant compte des travaux existants pertinents et en collaboration avec les experts dans le domaine, un protocole sur l'évaluation des collisions qui pourrait être adopté par les Parties entre les deux Réunions ;
- D'utiliser le Déroit de Gibraltar comme modèle et terrain test pour des mesures d'atténuation ;
- Identifier les zones ayant une forte densité de navigation et y évaluer les risques potentiels de collision avec les cétacés.